

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par le tout-ménage n° 6 du 12 juin 2015, par l'affichage au panneau communal, par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 21 du 17 juin 2015, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 2 juillet 2015, à 20h15 à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h15 par M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il salue en particulier les personnes extérieures à notre commune qui sont présentes ce soir en tant que propriétaires fonciers de terrains situés dans ou à proximité du secteur Sur Roté pour lequel une information sera donnée au point 5 de l'ordre du jour. M. Meyer fait part de l'excuse de Mmes Nicole Jobin et Stella Orrico.

Le bureau est constitué ainsi, compte tenu du fait que M. Bernard Studer, président des assemblées, a décidé de ne pas diriger la réunion en application de l'article 39 du Code de procédure administrative. En effet, il présentera le point 5 de l'ordre du jour en sa qualité de mandataire pour établir le projet de changement d'affectation envisagé dans le secteur « Sur Roté ».

Président du jour : M. Josy Meyer, président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Jacques Bregnard et Marc Racordon.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre la présence de 53 personnes, y compris les propriétaires et habitants extérieurs à notre commune.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

Le président rappelle que l'assemblée communale est publique. Il invite les personnes n'ayant pas le droit de vote à prendre place comme auditeurs à l'arrière de la salle.

M. Meyer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, tel qu'il a été publié, tout en proposant d'aborder en point 1 l'information sur le projet de changement d'affectation envisagé dans le secteur « Sur Roté », pour permettre à la dizaine de personnes de l'extérieur de se libérer, et de supprimer l'objet i) du point 4 en lien avec la consolidation des crédits. L'assistance accepte tacitement ces modifications et l'ordre du jour définitif se présente ainsi :

1. Information sur le projet de changement d'affectation envisagé dans le secteur « Sur Roté »
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 février 2015
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2014
4. Discuter et voter la consolidation des crédits suivants votés en assemblée du :
 - a) 3 mai 2005 : Fr. 56'000.— pour les installations d'eau potable et d'éclairage public du lotissement « Les Courtats » ;
 - b) 28 février 2008 : Fr. 286'500.— pour l'étape a) des équipements communaux à réaliser selon le plan spécial « La Fenatte n° 3 » ;
 - c) 23 avril 2009 : Fr. 775'000.— pour le lotissement et la réfection du chemin de « La Vasselle » dans le cadre de la concrétisation des équipements du plan spécial HAF ;
 - d) 29 octobre 2009 : Fr. 260'000.— pour la participation d'Alle au dispositif cantonal de la lutte contre les crues intégré au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises ;
 - e) 12 mai 2011 : Fr. 24'000.— pour établir le plan de gestion et d'entretien des cours d'eau ;

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

- f) 12 mai 2011 : Fr. 13'000.— pour l'élaboration du rapport d'opportunité en faveur de la révision du plan d'aménagement local ;
 - g) 12 mai 2011 : Fr. 59'000.— pour la réfection de l'éclairage public du chemin des Cras, avec aménagement de génie civil et pour la superstructure de l'éclairage public d'une partie du chemin des Mirabelles ;
 - h) 16 juin 2011 : Fr. 85'000.— pour la participation communale à la modernisation du passage à niveau à la rue « Coin du Jonc » ;
5. Voter un crédit de construction de Fr. 35'000.— pour l'aménagement d'un nouveau tronçon de mur du cimetière, avec columbarium, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt à la fin des travaux
6. Divers

Délibérations

1. **Information sur le projet de changement d'affectation envisagé dans le secteur « Sur Roté »**

M. Alan Stalder, conseiller communal en charge du dicastère « urbanisme, information, économie, énergie verte », explique qu'en décembre 2006, les autorités communales ont soumis au service du développement territorial un avant-projet de construction pour trois maisons familiales sur parcelles 2096 et 2100 dans le secteur « Sur Roté » à l'Est du village au-dessus du Chemin des Cras et des Vies de Bâle en direction de Miécourt.

L'autorité cantonale concernée a invité la commune à engager la procédure de Plan Spécial afin de planifier les équipements de l'ensemble du secteur et de proposer une structure foncière rationnelle par le biais d'un remembrement.

En octobre 2007, la commune a adressé au Service susnommé un avant-projet de plan spécial intégrant

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

l'ensemble du secteur. Après divers échanges concernant notamment la problématique des dessertes, le bureau Rolf Eschmann SA a été mandaté pour étudier des variantes.

Le classement en zone à bâtir des parcelles agricoles 613, 614, 3638 et 5799 a alors été évoqué avec un déclassement équivalent sur la partie Est du secteur « Sur Roté ». La Commune a signifié à l'ensemble des propriétaires les modifications prévues de classement et de déclassement des parcelles.

Après de nombreuses discussions entre les propriétaires fonciers et les autorités communales, un consensus a été dégagé en vue d'aboutir à l'élaboration du Plan Spécial.

M. Stalder remercie l'auditoire de l'attention qu'elle portera à la présentation qui suivra sur la base des commentaires de M. Bernard Studer, ingénieur et géomètre officiel de la commune d'Alle.

Au moyen d'une rétroprojection, M. Studer fait l'historique du dossier, expose les caractéristiques du secteur, précise le nouvel article 38a de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, et le projet consistant à déclasser la partie nord des parcelles 636, 637 et 638, la partie sud de la parcelle 3595 ainsi que les parcelles 2103 et 2104. Parallèlement, les parcelles 613, 614, 3638 et 5799 seraient affectées à la zone à bâtir, ce qui représente un bilan neutre.

Il est prévu de définir un nouveau périmètre à développer par plan spécial obligatoire pour la partie nord, accessible par le chemin des Cras. Pour les parcelles 632, 634 et le sud des parcelles 636, 637 et 638 se trouvant hors périmètre du plan spécial, l'accès est assuré par le sud.

Au niveau procédural, les autorités communales entendent agir en deux phases :

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

1. **Changement d'affectation : classement-déclassement, définition du périmètre soumis à plan spécial obligatoire**

2. **Etude et adoption du plan spécial**

Ce processus règle rapidement les questions foncières, permet aux propriétaires intéressés à vendre de céder leurs terrains. Après examen préalable par les instances cantonales, la modification de l'aménagement local sera déposée publiquement en vue de son adoption par l'assemblée communale et son approbation par le service du développement territorial.

Ensuite, le projet de plan spécial sera soumis en examen préalable aux instances cantonales et, après dépôt public et traitement des éventuelles oppositions, adopté par le Conseil communal puis ratifié par le service du développement territorial.

M. Studer explique à l'intention de Mme Arielle Chaignat que les parcelles 632 et 634 restent en dehors du périmètre du plan spécial. Elles sont constructibles immédiatement moyennant un accès.

M. Studer précise, sur question de Mme Blandine Lachat, l'affectation préconisée en zone agricole des portions septentrionales des parcelles 636 et 637. Il rappelle par ailleurs que le nouveau périmètre à développer par plan spécial sera accessible par le chemin des Cras.

Les propriétaires et habitants de l'extérieur, ainsi que plusieurs ayants droit quittent l'assemblée. Ainsi, on dénombre trente-quatre (34) votants. Sur proposition de M. Meyer, M. René Keller est désigné comme scrutateur en remplacement de M. Marc Racordon.

2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 février 2015**

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 30 avril dernier, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié, le 26 mai 2015, sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 26 février 2015.

3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2014

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIDP – SIS – AJC – Clos Bidaine » et président de la commission communale de l'économie, des finances et des estimations, note que l'exercice comptable 2014 peut être qualifié de bon puisqu'il en ressort un excédent positif de Fr. 22'923.52 alors que notre bénéfice budgétaire se montait à Fr. 3'750.--. Les comptes nous seront présentés pour la première fois par notre receveur M. Drilon Loshi.

La volonté du conseil communal de maîtriser les coûts dans la mesure de ses possibilités se traduit par une diminution des charges dans tous les domaines. Cette voie doit être poursuivie, le récurrent problème du manque de liquidité demeure et ce pour quelques années encore pour autant au surplus que l'économie nous soit favorable.

Notons que l'entier de notre découvert a pu être absorbé par une dépréciation complémentaire de Fr. 400'000.--. Donc, la situation de la commune s'est très nettement améliorée puisque notre fortune est positive à hauteur de

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

Fr. 38'000.— alors que nous avons un découvert de plus de Fr. 383'000.— en début d'exercice.

Nous avons connu une bonne année en rentrée fiscale de par l'imposition des personnes physiques, les variations d'impôts et les partages d'impôts intercommunaux. Le fonds de péréquation a aussi contribué au résultat positif. L'impôt des personnes morales constitue une faiblesse récurrente sur laquelle nous n'avons que peu d'impact ; il affiche une somme de Fr. 256'000.--.

Nous n'avons pratiquement pas touché au levier des imputations internes, mais avons opté pour une mise en réserve de fonds dans nos services, lesquels serviront au financement partiel de certains travaux à venir.

Les charges incombant à la commune sont maîtrisées. Celles de l'Etat n'évoluent que peu, si ce n'est celle lié à l'AVS qui représente une augmentation de plus de Fr. 40'000.--. Par le truchement des remboursements et des participations, la répartition des charges de l'action sociale nous est favorable à hauteur de Fr. 58'000.--.

La prudence reste de mise, car nous sommes en conjoncture économique favorable, les différentes charges liées peuvent augmenter sensiblement d'une année à l'autre, l'amnistie fiscale qui nous a été bénéfique ces quatre dernières années arrive à son terme. De surcroît, des impératifs d'investissement ou d'entretien lourd tels que l'assainissement du bâtiment de l'école entre autres ou le projet de chauffage au bois à distance nous obligent à demeurer très prudents dans nos dépenses courantes.

Après entérinement de l'entrée en matière, M. Meyer lit le rapport de révision du 25 juin 2015 de la fiduciaire Jean-Maurice Maitre SA, dont la mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. En conclusion, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la législation cantonale sur les communes

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

ainsi qu'au règlement. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis.

Moyennant le consentement de l'assistance, M. Drilon Loshi, receveur communal, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, mis à la disposition des participants dans son intégralité.

M. Loshi renseigne en détail l'assemblée sur les données chiffrées.

Les comptes 2014 présentent des charges pour un montant de Fr. 6'378'266.88 et des recettes à hauteur de Fr. 6'401'190.40.

Les crédits supplémentaires totalisent Fr. 450'001.94. Les bilans s'élèvent à Fr. 17'925'566.68 au 31 décembre 2014. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 14'003'455.89, y compris la part d'endettement des biens du syndicat hospitalier de Porrentruy (Fr. 82'905.--).

M. Loshi explique à l'intention de M. Michel Sutterlet la charge de Fr. 139'522.05 au titre d'élimination d'impôts, provisions et pertes.

Sans objection, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice, et approuve le compte communal 2014 tels que présentés.

4. **Discuter et voter la consolidation des crédits suivants votés en assemblée du :**
- a) **3 mai 2005 : Fr. 56'000.— pour les installations d'eau potable et d'éclairage public du lotissement « Les Courtats » ;**
 - b) **28 février 2008 : Fr. 286'500.— pour l'étape a) des équipements communaux à réaliser selon le plan spécial « La Fenatte n° 3 » ;**
 - c) **23 avril 2009 : Fr. 775'000.— pour le lotissement et la réfection du chemin de « La Vasselle » dans le cadre de la concrétisation des équipements du plan spécial HAF ;**

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

- d) **29 octobre 2009 : Fr. 260'000.— pour la participation d'Alle au dispositif cantonal de la lutte contre les crues intégré au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises ;**
- e) **12 mai 2011 : Fr. 24'000.— pour établir le plan de gestion et d'entretien des cours d'eau ;**
- f) **12 mai 2011 : Fr. 13'000.— pour l'élaboration du rapport d'opportunité en faveur de la révision du plan d'aménagement local ;**
- g) **12 mai 2011 : Fr. 59'000.—pour la réfection de l'éclairage public du chemin des Cras, avec aménagement de génie civil et pour la superstructure de l'éclairage public d'une partie du chemin des Mirabelles ;**
- h) **16 juin 2011 : Fr. 85'000.— pour la participation communale à la modernisation du passage à niveau à la rue « Coin du Jonc » ;**

En introduction, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « administration – finances – SIDP – SIS – AJC – Clos Bidaine », explique qu'il s'agit de régulariser la situation de huit objets que l'assemblée a acceptés en son temps. Ces travaux étant achevés depuis un certain nombre d'années, nous devons les approuver pour des questions de consolidation de crédit permettant de bénéficier de taux d'intérêt plus avantageux.

Sur un total de crédit brut voté de Fr. 1'558'500.--, nous obtenons un décompte final de Fr. 1'035'179.--. La différence provient de plusieurs éléments : subventions, décompte entre les travaux payés par la part privée, la TVA et des coûts inférieurs aux devis.

L'entrée en matière est admise sans autre.

M. Babey commente le tableau récapitulatif mis à disposition de l'auditoire. Il y a lieu d'accepter le décompte final des travaux terminés. La décision ressortit à l'assemblée.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

La différence négative des objets g) et h) concerne respectivement des aménagements supplémentaires, notamment au niveau de l'électricité, et la TVA facturée en sus du devis. Pour le reste, on constate que les devis ont été largement respectés. Pour le point c), le crédit voté de Fr. 775'000.— comportait la part privée de Fr. 300'000.— payée par les promoteurs.

Sur interpellation de M. Philippe Bailly, M. le maire fournit quelques explications s'agissant du point b).

Sans autre, l'assemblée vote la consolidation des crédits de construction tels que décrits dans l'ordre du jour, pour les montants suivants :

- a) Installations d'eau potable et d'éclairage public du lotissement « Les Courtats » : Fr. 33'176.10 ;
- b) Etape a) des équipements communaux à réaliser selon le plan spécial « La Fenatte 3 » : Fr. 227'176.90 ;
- c) Lotissement et réfection du chemin de « La Vasselle » dans le cadre de la concrétisation des équipements du plan spécial HAf : Fr. 340'491.69 ;
- d) Participation d'Alle au dispositif cantonal de la lutte contre les crues intégré au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises : Fr. 231'670.30 ;
- e) Etablissement du plan de gestion et d'entretien des cours d'eau : Fr. 14'006.85 ;
- f) Elaboration du rapport d'opportunité en faveur de la révision du plan d'aménagement local : Fr. 8'997.80 ;
- g) Réfection de l'éclairage public du chemin des Cras, avec aménagement de génie civil et superstructure de l'éclairage public d'une partie du chemin des Mirabelle : Fr. 87'859.40 ;
- h) Participation communale à la modernisation du passage à niveau à la rue « Coin du Jonc » : Fr. 91'800.--.

5. Voter un crédit de construction de Fr. 35'000.— pour l'aménagement d'un nouveau tronçon de mur du cimetière, avec columbarium, et donner compétence

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

au conseil communal pour se procurer les fonds et
consolider l'emprunt à la fin des travaux

En avant-propos, Mme Isabelle Fleury, conseillère responsable du dicastère « cimetière – agriculture - environnement – forêts – cours d'eau », note que plusieurs étapes ont marqué la réfection du mur d'enceinte de 2003 à 2010. En 2004, la pose de trente enfeus pour urnes cinéraires dans le mur nord-est du cimetière, complétait l'offre de possibilités qui est faite à nos concitoyennes et concitoyens lors d'inhumations et d'incinérations.

Aujourd'hui, l'occupation des trente niches funéraires est quasi totale. Le Conseil propose de prolonger le mur nord, avec incorporation d'un columbarium.

L'entrée en matière ne suscite aucune contestation.

Mme Fleury précise que le cimetière d'Alle ne dispose pas moins de six possibilités pour le repos des défunts : fosse simple, fosse double, superposée ou en juxtaposition, urne cinéraire dans le mur, urne cinéraire dans le carré des tombes, jardin du souvenir (fosse commune pour cendres).

S'il y a dix ans la crémation était une pratique peu répandue, à ce jour la demande va croissante. Le projet consiste à prolonger côté Est le mur Nord du cimetière. Cet emplacement, jouxtant l'actuel columbarium, permettra de localiser toutes les niches funéraires dans la même zone. Il gardera les mêmes lignes que la structure existante, au niveau de la hauteur du mur et de sa couverture par un petit toit de tuiles de couleur identique. Toutefois, pour offrir 24 nouvelles possibilités, les niches seront disposées sur deux rangées en quinconce.

Les différents travaux liés à cet aménagement ont été devisés à une trentaine de milliers de francs et comprennent la remise en état des abords de cette nouvelle portion de mur.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

Sans autre, l'assemblée accepte ce projet d'agrandissement du mur du cimetière, vote à cet effet un crédit de construction de Fr. 35'000.--, et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt à la fin des travaux.

6. Divers

M. Romain Gurba, conseiller communal en charge du dicastère « alimentation en eau – éclairage public – bâtiments communaux », explique que soucieux de l'économie d'énergie, le conseil s'est penché sur des solutions afin de diminuer, voire d'éteindre l'éclairage public des parkings situés à la salle des fêtes ainsi qu'au centre sportif.

Après plusieurs contacts auprès d'entreprises, le conseil a décidé d'entreprendre des travaux. Passant des lampes à vapeur de sodium au led, avec un système de détection, le nouveau mode générera une économie bien réelle. M. Gurba expose quelques données financières. Le coût des travaux s'élève à Fr. 13'000.--, et le retour sur investissement après 15 ans à Fr. 22'800.— de gain estimé.

M. Gurba précise à l'intention de M. Philippe Bailly le fonctionnement des détecteurs de présence.

M. Georges Zuber remercie la Société de développement et d'embellissement d'Alle de la remise en état de deux fontaines.

Il souhaite l'apposition d'une plaque « eau potable » à la fontaine de la rue Achille Merguin. M. Romain Gurba, conseiller communal en charge du dicastère « alimentation en eau – éclairage public – bâtiments communaux », étudiera cette proposition.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

Mme Anne Petignat met en exergue le principe en vertu duquel les plaquettes sont confectionnées pour « eau non potable ».

M. Maurice Jobin note que deux poubelles, mises en place par le cantonal sur le périmètre local en lisière forestière, sont mal utilisées. Est-ce à la commune de faire la police ?

M. le maire Stéphane Babey relève que des démarches ont été entreprises, et l'opération de nettoyage des forêts menée dernièrement à l'initiative de Mme Aline Müller-Petignat.

M. le maire signale qu'on a souhaité de l'éclairage led pour le terrain de football, mais ce n'est techniquement pas encore envisageable.

M. Jean Petignat observe que les panneaux de rue sont en principe placés parallèlement aux rues concernées. Ce n'est pas le cas partout, ce qui peut prêter à confusion.

M. Christian Saner, conseiller communal responsable du dicastère « culture – sport – jeunesse – vie associative – circulation – fête d'Alle », examinera cette situation.

M. Maurice Jobin, relevant que le projet du nouveau magasin Denner ayant avorté, demande ce qu'il advient du projet Coop.

M. le maire Stéphane Babey précise que c'est le premier projet Denner qui a capoté, que le projet Coop qui a fait l'objet d'une opposition est présentement entre les mains de l'architecte et des services de l'Etat. Les trois dérogations publiées ont été rendues caduques de par la modification du projet.

M. le maire indique sur question de M. Vincent Thüler que le marquage des places de parc sur le parking à l'Est du cimetière sera effectué dans les meilleurs délais.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 2 juillet 2015

Remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques, M. Meyer clôt l'assemblée à 21h35.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 2 juillet 2015.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle
Le président du jour : Le secrétaire :

Josy Meyer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 27 août 2015 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la maire (Rue de l'Eglise 5). Il est également publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.